

Intervention de Christian MAHUT Président du CCAS lors de l'assemblée générale du CGCV à LATRESNE le 4 juin 2014

Je tiens tout d'abord à remercier Stéphane SUTEAU , votre Président, et toute l'équipe du Comité de Gestion des Centres de Vacances (CGCV), de m'avoir invité à votre assemblée générale, dans ce cadre magnifique de l'aéro-campus Aquitaine.

Je vous apporte le salut fraternel du Comité Central d'Action Sociale(CCAS) du du Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) et du Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires (MLET).

Ce sera pour moi ma dernière participation à votre assemblée générale puisque j'envisage de ne pas renouveler mon mandat à la présidence du CCAS en 2015, afin de faire valoir mes droits à la retraite.

L'année 2014 est une année charnière qui doit nous permettre de redonner un nouvel élan à notre action sociale ministérielle.

En 2015, le CCAS et les CLAS fêteront leur 30ème anniversaire, ils ont résisté aux multiples réorganisations et restructurations des services, aux changements de périmètres et aux nombreux transferts et fusions.

Les personnels actifs et retraités de nos ministères n'ont rien demandé et subissent ces évolutions. Une grande souffrance morale se propage chez les agents avec un sentiment d'abandon de leur employeur, l'État.

En tant qu'acteurs de l'action sociale, il est de notre responsabilité de garantir la continuité de l'action sociale pour les actifs et retraités, quels que soient les changements mis en œuvre dans les services.

Ainsi depuis un an l'administration avec les fédérations syndicales ont travaillé à l'écriture d'un nouvel arrêté ministériel qui garantit le devenir de nos instances d'action sociale ministérielle que sont les CLAS, les CRCAS et le CCAS.

L'action sociale de proximité est préservée avec l'existence d'un CLAS par service, ce qui n'exclue pas la mise en place de CLAS inter-services quand les représentants du personnels le proposent.

Une instruction accompagnera ce nouvel arrêté pour préciser les missions et règles de fonctionnement, ainsi que les garanties en terme de moyens, de rémunérations, et de déroulement de carrière des acteurs de l'action sociale. Elle intègre également les relations avec le secteur associatif et mutualiste. Ces textes seront présentés en séance plénière du CCAS le 13 juin prochain pour validation, et ensuite au comité technique ministériel, pour une publication avant la fin 2014, de manière à ce qu'ils soient appliqués pour le prochain mandat 2015-2018.

Les associations conventionnées par nos ministères dont fait parti le CGCV, sont des acteurs essentiels de l'action sociale au même titre que le CCAS et les CLAS, elles sont reconnues pour leur professionnalisme et les valeurs qu'elles expriment et mettent en œuvre dans les domaines qui les concernent. Leurs moyens financiers et humains doivent être garantis par le budget de l'action sociale, lequel devant absolument être préservé de la rigueur budgétaire et de l'austérité !

Avec les salaires qui sont bloqués depuis 4 ans et qui risquent d'y restés jusqu'en 2017, suite aux dernières annonces gouvernementales, avec les suppressions massives d'emplois, de missions, et de structures administratives territoriales, avec le blocage des déroulements de carrière et des promotions, avec l'augmentation du cout de la vie et de la santé, la situation sociale des agents actifs et retraités s'est sérieusement dégradé et génère des besoins sociaux nouveaux, en matière de restauration, de logements, de crèches et garde d'enfants, d'accès aux vacances et aux loisirs... le bilan des aides matérielles 2013 fait apparaître une augmentation du montant moyen des aides accordées qui est passé de 1000 € à 1600 €. Toutes ces situations justifient l'augmentation du budget dédié à l'action sociale !

Il devient urgent que nos décideurs politiques reçoivent le CCAS avec ses partenaires associatifs .

Nous n'avons pas obtenu d'audience avec nos cabinets ministériels depuis septembre 2012, malgré nos multiples demandes relayées par les fédérations syndicales. La rencontre avec M.Mazauric en janvier dernier devait être une étape avant la rencontre du CCAS avec les cabinets de nos ministres, hors à ce jour aucune date ne nous a été proposée !

Cette situation n'a que trop duré et nous allons proposer une action collective de tous les acteurs sociaux pour obtenir cette rencontre, qui nous permettra de porter la situation sociale et les besoins sociaux des personnels !

Pour terminer, je tiens à redire combien l'action du CGCV est importante pour l'action sociale en faveur des enfants et des jeunes des agents de nos ministères. Les valeurs que vous portez et mettez en œuvre auprès des jeunes à travers la solidarité, la justice sociale, le développement durable, le respect de l'environnement et de l'être humain, la prise en compte des situations spécifiques avec l'accueil d'enfants porteurs de handicap, sont autant de graines semées qui nourriront les adultes citoyens de demain, bâtisseurs d'une société humaine, durable et solidaire.

Le CCAS partage ces valeurs et les défendra pour que vous puissiez poursuivre votre mission sociale et éducative !

Le C.G.C.V. : C'est le Grand Choix de la Vie , C'est la Garantie de Chouettes Vacances pour les enfants et les jeunes !

Merci de votre attention, Christian MAHUT.